



Devis honoré de maniere partielle

Par **mimiwesty**, le **16/11/2011** à **11:43**

Bonjour,

Etant entrepreneur en développement informatique, j'ai effectué un devis pour un client.

Ce devis était constitué de plusieurs prestations de développement.

Une grande partie de ces modules ont été réalisé mais une partie n'était pas a son gout et il a voulu arrêter de travailler avec moi.

Le conflict ayant démarrer par un manque de sa part a vouloir me communiquer les informations necessaires au bon déroulement de la prestation.

Aujourd'hui il m'envoi une lettre recommande et mise en demeure.

Dois je lui rembourser l'acompte versé ?

Doit-il me payer lui pour le travail réalisé ?

D'avance je vous remercie,

Cordialement